

De: Laurent Balaine
Objet: Contribution à la consultation du public pour le projet éolien LES MOULINS DE MERY_VDES_2
Date: 22 juillet 2026 à 22:27
À: contact@lesmoulinsdemery-consultation.fr
Cc: Laurent Balaine

Madame le commissaire enquêteur,
Vous voudrez bien trouver ci dessous la deuxième contribution à la consultation du public pour le projet d'aérogénérateurs LES MOULINS DE MERY. Nous y traitons de la production électrique, de son cout pour les finances publiques et de son inutilité. Toutes chiffres cités ici son tirés directement et sans modification des derniers rapports de RTE et la Commission de Régulation de Énergie (CRE)
Vous souhaitant bonne lecture.
Veuillez agréer l'expression de ma haute considération



Laurent BALAINE
Président

www.vdes.info

Selon RTE, la France a produit 284,3 TWh d'électricité décarbonée à 95% au premier semestre 2026 et exporté un volume record de 51 TWh (18 % de la production).

La conséquence de la production éolienne et solaire impossible à piloter : 407 heures de prix négatifs ont été enregistrées, soit 10 % du temps - un surcoût facturé aux consommateurs français.

Les derniers chiffres de RTE, à fin juin 2026, indiquent que malgré un parc installé avec une puissance théorique de 24 016 MW, la production d'électricité d'origine éoliennes terrestre a été de 2 578 GWh soit seulement 6,3% de la production électrique française car le facteur de charge est de seulement 14,9%, comme les mois précédents. Ce facteur de charge est en baisse par rapport à la période correspondante en 2025.

Cette production est intermittente et par nature imprévisible.

Le parc installé nucléaire est de 62 970 MW, il a produit 27 761 GWh avec un facteur de charge de 61,2%, soit 67,7 % de la production.

Cette production est pilotable et prévisible.

Pourtant le soutien financier massif de l'Etat français à la production électrique éolienne est en forte croissance comme l'atteste le dernier rapport de la CRE.

Dans sa délibération N°2026-149, la Commission de Régulation de l'Énergie a publié le 20 juillet 2026 sa première évaluation des charges de service public de l'énergie (CSPE) pour 2027 et sa réévaluation pour 2026 du soutien aux énergies renouvelables électriques pour l'essentiel solaires et éoliennes.

- Extrait du rapport :

- En 2026 les charges prévisionnelles à compenser s'élèvent à 12,3 Mds€, dont 9,06 Mds€ supportés par le budget de l'Etat,

- En 2027 les charges prévisionnelles à compenser seraient de 14,2 Mds€ dont 10,67 Mds€ supportés par le budget de l'Etat.

- La hausse des charges prévisionnelles entre 2026 et 2027 s'explique principalement par la croissance des volumes soutenus.

Dans le Tableau n°1 de l'annexe 2 du rapport de la CRE, on note que le coût du soutien à la production électrique des éoliennes est en 2026 de 2,2 Mds € soit + 28 % par rapport à 2025 !

On doit y ajouter on doit ajouter le coût de l'effacement de la surproduction par RTE : 150 millions d'€ (pour les épisodes de prix négatifs dus à la surproduction d'électricité éolienne intrinsèquement non pilotable, cf vent)

En 2027 le coût du soutien à l'éolien terrestre monterait à 1,4 Mds soit 21 % d'augmentation.

Le coût du soutien à l'éolien terrestre est donc en augmentation à la fois continue et très forte.

Il est prévisible qu'il continuera d'augmenter pendant les 15 années à venir avec la croissance de la production voulue par la PPE3 avec les conséquences financières catastrophiques et prévisibles, une augmentation de la charge financière pour la CSPE.

Ceci correspond aux obligations d'achat et de complément de prix par EDF de l'électricité produite en particulier par les éoliennes terrestres à un prix garanti supérieur au prix de gros sur le marché. C'est la raison principale de l'augmentation continue du prix de l'électricité en France depuis 12 ans.

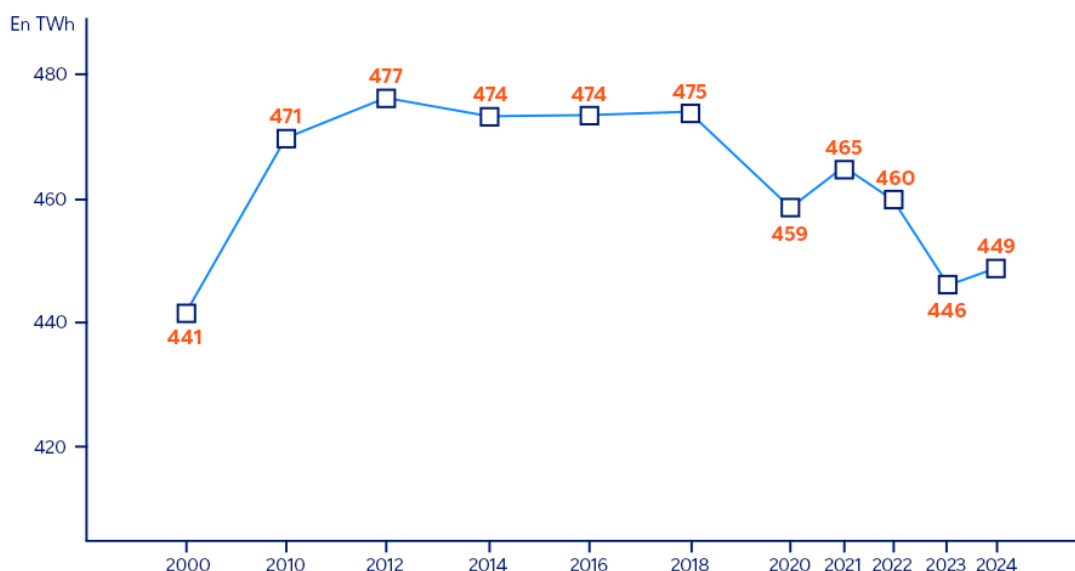
Malheureusement on constate, alors que la situation budgétaire de la France est catastrophique, que la France garantit une rente aux producteurs d'électricité d'origine éolienne,

en faisant payer le surcoût par les consommateurs et les industriels, obérant la compétitivité de notre industrie et plombant le budget de l'État. Ces obligations d'achat engagent l'État sur 15 à 20 ans.

La situation est d'autant plus ubuesque que la France, en surproduction structurelle d'électricité, de l'ordre de 18% à 20 % de sa production, exporte à bas prix, au prix de marché de gros, vers 60 €/MWh, son électricité décarbonée à 95 % grâce au nucléaire, vers des pays comme l'Allemagne, tout en achetant de l'électricité éolienne dont elle n'a pas besoin à 97 €/MWh (CRE tableau 4) . On annonce donc une magnifique exportation de l'ordre de 5 Mds d'euros d'électricité (nucléaire) mais on paye 12,3 Mds€ le soutien à la production des ENR et donc nous perdons 7,3 Mds d'euros pour rien.

Il est à noter que la consommation électrique stagne voire baisse continuellement depuis 15 ans en France (avec un petit frémissement au premier semestre 2026 : +0,7%), malgré les « plans d'électrifications » du gouvernement et les plans de RTE qui poussent dans le cadre de la PPE3 à l'augmentation massive de la production d'électricité issue de l'éolien alors que nous disposons déjà de 20 % de marge dans notre production propre. Nous allons donc augmenter notre production d'électricité à grands frais et pour rien.

Consommation française d'électricité corrigée des aléas météorologiques et des effets calendaires entre 2000 et 2024



Source : RTE - Bilans électriques 2023 & 2024

Nous allons donc continuer d'augmenter notre surproduction électrique et creuser notre déficit budgétaire tout en augmentant les prix de l'électricité payée par les consommateurs.